

Cros de Géorand

2d semestre 2017

Bulletin municipal

N°20



Hameau « les Combes »

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Le matin de 8h à 12h
lundi, mardi
mercredi, jeudi
vendredi

et le samedi
de 9h30 à 11h30

le jeudi **après-midi**
de 14h à 17h



Mairie

Tél. 04 75 38 94 64

Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr



www.

crosdegeorand.fr



« ensemble
faisons vivre
notre commune,
cros de georand »



Le mot de Madame le Maire

Chères Crouseillounes, chers Crouseillous,

L'année 2017 se termine.

Ce cruel mois de décembre nous a enlevé deux héros de la culture française :

- La culture au sens noble du terme, que Jean d'Ormesson a su rendre si populaire
- et la culture populaire, que Johnny Hallyday a su rendre si noble.

Nous les pensions éternels ...

Voici un nouveau numéro du bulletin municipal. J'espère qu'il vous plaira.

Comme annoncé dans le dernier numéro (n°19), nous souhaitons vous informer des nouvelles compétences de la communauté de communes et de l'organigramme du personnel.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), composée d'un conseiller municipal par commune faisant partie de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'AC (attribution de compensation) versée par l'EPCI à ses communes membres.

Ce 15 décembre, la CLECT a présenté une évaluation de l'AC au Conseil Communautaire ; cette évaluation doit être validée par tous les conseils municipaux.

Aussi, n'ayant pas les éléments définitifs, je vous propose de reporter cette présentation dans le futur bulletin édité en juin.

Après la carte d'identité et le passeport, c'est au tour des démarches du permis de conduire et de la carte grise de connaître une révolution numérique dans la cadre du PPNG (Plan Préfectures Nouvelle Génération) avec la fin du guichet au profit du 100% en ligne !

Après avoir créé un compte sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) <https://ants.gouv.fr>, vous pourrez effectuer une demande de certificat d'immatriculation en cas de cession d'un véhicule ou une demande de permis de conduire en cas de vol, de perte ou de détérioration.

SOMMAIRE

Au fil des pages ...

2. Mot de Mme le Maire
3. Etat civil
4. L'adressage
5. Le PACS
- 6, 7, 8, 9
Les réunions du conseil municipal
- 10 ADN, la fibre
- 11 Visite de F. Brun
- 12 Futurs travaux au barrage de La Palisse
- 13 Le PNR des Monts d'Ardèche
- 14 ADMA et politique d'accueil
- 15 Repas du CCAS
- 16 La vie à Cros de Géorand au 17ème siècle 4^{ème} partie
- 18 Prochain concours photos
- 19 Vie associative Le Comité des Jeunes
- 20 Calendrier des prochains rendez-vous

Dans ce dernier cas, il faudra vous rendre chez un professionnel agréé à vous délivrer une photographie numérisée et une signature numérisée.

En Ardèche, à ce jour, il n'y a qu'un seul professionnel habilité ... à Tournon.

Je vous laisse apprécier !

Comme cela est possible actuellement en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf par exemple, vous pourrez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour faire certaines démarches à votre place.

Avant de terminer cette année, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année

Que 2018 vous apporte l'envie.

Bonne lecture.

Françoise LAURENT



20 janvier 2018

*Françoise LAURENT
et ses conseillers municipaux vous invitent
à partager la galette des rois
le samedi 20 janvier à 15h00*

ETAT CIVIL

Naissance

MOULIN Cloé Sara

Le 23 mai 2017

(La Palisse)

Mariage

TEYSSIER

Alexandre Eric et

BLANC Laëtitia

Isabelle

Le 26 août 2017



Décès

VOLLE née ROUX

Julie Marie

Thérèse

Le 12 janvier 2017

à l'âge de 88 ans

(La Palisse)

GINEYS née BRUN

Marcelle

Clémentine

Le 11 février 2017

à l'âge de 81 ans

(La Palisse)

**BREYSSE née
FIALON Huguette
Joséphine**

Le 29 mai 2017

à l'âge de 83 ans

(le village)

Mais c'est où ? L'adressage, des règles précises pour bien localiser chaque lieu

Dans le cadre de leur pouvoir de police générale, les communes ont l'autorité pour la dénomination et la numérotation des rues, des places publiques, des voies communales et des chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

Toutes les communes de la communauté de communes Montagne d'Ardèche s'engagent dans la normalisation des adresses ; elle concerne la sécurité : médecins, SAMU, pompiers, gendarmerie mais également les services de livraison, la Poste, EDF, ENEDIS, les fournisseurs d'accès internet et de téléphone.

Pour donner à chaque logement une **adresse normalisée**, la municipalité va engager un projet d'adressage sur toute la commune.

Une commission d'élus va nommer toutes les rues, les ruelles, les voies. Ensuite, un prestataire relèvera les données GPS de chaque habitation et en fera la numérotation. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède et par son positionnement. Il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques, délibération soumise à l'approbation du sous-préfet.

La municipalité fera une réunion d'information pour expliquer les nouvelles adresses, comment les écrire et les démarches à effectuer. Les plaques de numérotation et les panneaux seront pris en charge par la mairie.

à noter

Vous recevez le bulletin municipal de Cros-de-Géorand et vous habitez sur une commune où l'adressage est déjà normé ... envoyez vos nouvelles coordonnées au secrétariat de Mairie.

En effet, certains bulletins municipaux sont non distribués et retournés en mairie avec la mention :

« adresse incomplète »
ou « inconnue ».



Un adressage normalisé pour assurer, entre autre, une plus grande rapidité d'intervention.



Photo réalisée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école de sapeurs pompiers de la montagne ardéchoise.

à partir du
1er novembre 2017,
l'enregistrement
des pactes civils de
solidarité (Pacs) est
transféré à l'officier
de l'état civil de la
mairie.



Qu'est-ce qu'un Pacte Civil de Solidarité ?

Le PACS est un contrat conclu par 2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. La législation concernant le PACS évolue.

Le PACS a été instauré au sein du code civil français par la loi N° 99-944 du 15 novembre 1999. C'est le greffe du tribunal d'instance qui est compétent.

La loi du 23 juin 2006 a modifié le texte initial : le PACS fait partie intégrante de l'état des personnes et de ce fait, il est mentionné en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire.

La loi du 18 novembre 2016 transfère la compétence du greffier du tribunal d'instance à l'officier d'état civil.

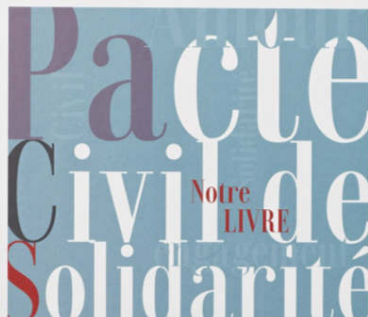
**Donc, depuis le 1er novembre 2017,
le maire est seul compétent pour enregistrer un PACS.**

Pour la modification et/ou la dissolution des PACS enregistrés avant le 1er novembre 2017 par le greffe d'un tribunal d'instance, le seul officier d'état civil compétent est celui de la commune dans laquelle est établi ce tribunal d'instance.

Depuis 2012, une convention de PACS peut être passée par acte notarié ; cette compétence du notaire reste inchangée au 1er novembre 2017.

Nombre de PACS
enregistrés en France

En 2000.....	22 271
En 2010.....	205 550
En 2015.....	188 947



Les mariages entre personnes de sexe différent baissent tendanciellement depuis l'an 2000.

Par ailleurs, les générations plus récentes se marient moins que les précédentes et les mariages sont de plus en plus tardifs.

Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) conclus entre personnes de sexe différent augmente alors que le nombre de mariages diminue.

Source : INSEE 2015
Statistiques
mariage-PACS-divorce

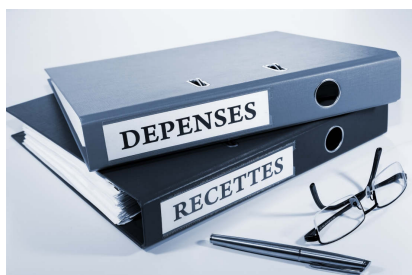
Nombre de mariages
enregistrés en France

En 2000	305 224
En 2010	251 654
En 2015	239 000

Les réunions du Conseil Municipal

en bref ...

Conseil municipal du 30 juin 2017



Souscription d'une ligne de trésorerie interactive

Le temps de pallier au manque de trésorerie ponctuelle suite à l'absence de versement de la fiscalité par la nouvelle communauté de communes, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie interactive auprès de la caisse d'épargne LDA pour un montant demandé de 150 000 € au taux T4M + marge de 1.80 %, jusqu'au 31/12/17 (soit 6 mois).

Fête du 15 août 2017 sur le thème « Le Tyrol »

Sur présentation du projet des festivités du 15/08/2017 par Madame Le Maire, le conseil municipal vote le plan de financement et autorise le Maire à solliciter l'aide financière du département (subvention FIL de 500,00 €uros) sur un budget total de la fête de 5 753,56 €uros.

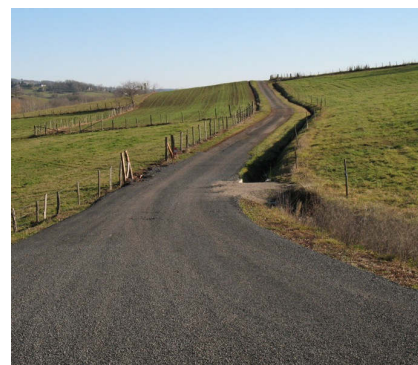


Régularisation cadastrale du chemin des Combes

Madame le Maire informe le conseil municipal que le chemin des Combes – VC N°2 n'est pas cadastré correctement. Sur la plan actuel figure encore l'ancien chemin d'accès, ainsi que l'ancien pont sur la Loire, situés au départ du chemin dit « des Combes à La Palisse ». Le nouveau chemin ne figurant pas tel qu'il est au cadastre, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à une régularisation. Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération dans sa globalité et valide le devis du géomètre Geo Siapp d'un montant de 864 € TTC. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette régularisation.

Régularisation de voies communales

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de continuer les travaux de régularisation de voies communales. Un devis d'honoraires a été établi concernant un complément de relevés pour les calages GPS et l'établissement de documents d'arpentage par propriétaire et par section cadastrale. Ce devis s'élève à 4 620 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces régularisations.



Questions diverses (pas de délibération)

Marché de Voirie 2017 : Le marché de voirie lancé en groupement de communes s'est révélé infructueux. Chaque commune consultera les entreprises pour ses travaux de voirie. Les entreprises à consulter sont : Eurovia – Eiffage – Colas – Satp. La consultation sera mise en ligne sur le site Cros de Géorand.fr - Le montant des travaux estimés par la DDT s'élève à 56 186,04 € HT.

Conseil municipal du 13 octobre 2017

Fermeture de la régie d'avance

Afin de régler les achats de timbres et d'affranchissement, une régie d'avance avait été créée par délibération le 21 mai 2010. Cette régie d'avance devenue inutile, le conseil municipal valide la proposition de Madame le Maire de clôturer cette régie.



Modification du tarif des gîtes

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal accepte de revoir le tarif 2017 des gîtes auquel il convient d'ajouter un tarif à la nuitée, dans le cas de location hors week-end ou en cas de jours supplémentaires. Le tarif nuitée est fixé à 38,57 € TTC

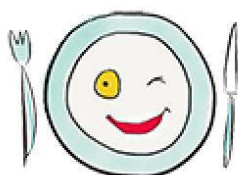


Astreintes de déneigement hiver 2017 – 2018

Pour assurer le déneigement pendant les week-ends et jours fériés le conseil municipal valide le planning proposé. Les astreintes débuteront le 2 décembre 2017 et se termineront le 2 avril 2018. Elles seront assurées par les deux agents techniques, qui travailleront un week-end non l'autre et seront rémunérés sur la base du tarif des astreintes en vigueur.

Transport d'eau à un privé – convention avec le SDIS (Pompiers)

En cas de pénurie d'eau, Madame le Maire peut solliciter l'intervention du SDIS pour transporter de l'eau non potable au profit des privés dont le réseau est non raccordé au réseau public d'eau potable. Dans ce cas, une convention est signée avec le SDIS qui facture les frais à la commune. Le cas s'étant présenté, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention. Les frais seront facturés par la commune au privé qui aura sollicité le transport.



Paiement de frais de repas dans le cadre d'évènementiel

Afin de faciliter les paiements, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à engager des frais de restauration dans le cadre d'évènementiel dans la limite de 2 500 € par évènement.

Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Le conseil municipal soutient la motion présentée sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité. Cette motion a été adoptée au congrès national des Maires Ruraux de France.



Les réunions du Conseil Municipal *Suite...*



Adhésion au Parc Naturel des Monts d'Ardèche

La commune n'était pas adhérente au parc des Monts d'Ardèche jusqu'à présent. Le conseil municipal délibérant sur la question d'adhésion au PNR décide, afin de conforter la dynamique partenariale engagée avec le Parc, d'approuver sans réserve la Charte révisée du PNR, d'approuver les statuts du syndicat mixte, et s'engage à adhérer au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Partenariat pour la promotion du réseau aire de camping-cars Ardèche – Lozère – Haute Loire

Dans le cadre d'un réseau d'aires de camping-cars entre la Montagne Ardéchoise et les Communautés de Communes limitrophes de Lozère et de Haute Loire une opération de communication est prévue.



Le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise est porteur de cette opération (achat d'encarts publicitaires, création de flyers, mise en place d'un site internet). Une répartition des participations est proposée en fonction du nombre d'aires et d'emplacements dédiés aux camping-cars. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat.



Modification des statuts du SDEA

En date du 03/07/2017 le SDEA a modifié ses statuts. La commune de Cros de Géorand adhérente au SDEA est tenue de faire connaître son avis sur ces modifications. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SDEA qui devient dès lors le syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement. Il désigne Mme Françoise LAURENT pour représenter la commune au sein du SDEA.

Travaux d'aménagement de la placette à La Palisse

Madame le Maire rappelle les travaux prévus dans l'aménagement de la traverse 27^{ème} tranche, concernant la placette de La Palisse. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter tous les financements dans le cadre de cet aménagement.



Conseil municipal du 25 novembre 2017

Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

En application du décret du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et de la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre de ce régime, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'IFSE en lieu et place du régime indemnitaire précédemment instauré pour les agents titulaires avec effet au 1^{er} janvier 2018.



Assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration

Le SATESE Drôme Ardèche intervient sur la station d'épuration depuis maintenant 9 ans par des visites périodiques de vérification de l'exploitation. Le marché passé avec ce service arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le conseil municipal accepte la nouvelle offre proposée par le SATESE d'un montant de 1 485 € pour trois ans.



Convention dite « de base » avec le SDEA pour mission d'assistance technique aux collectivités



L'offre d'assistance technique aux collectivités est désormais assurée par le Département via le SDEA. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2,50 € par habitant et par an. Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie à la charge de la commune. Le montant serait de 355 € HT. Le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer une convention avec le SDEA.

+ Plus de
16 000 km
de fibre
à déployer

Une chance pour l'emploi

- plus de 400 salariés mobilisés
- des embauches sur le territoire
- de nouveaux métiers pour entretenir et exploiter le réseau.

Un financement 100% public

- 33% Etat
- 26% ADN (emprunt)
- 20% intercommunalités et Europe
- 11% départements Ardèche et Drôme
- 10% région Auvergne-Rhône-Alpes

A.D.N. ... ou comment avoir la fibre ?

En créant ADN (Ardèche Drôme Numérique) en 2007, le département de l'Ardèche, le département de la Drôme et la région Auvergne-Rhône-Alpes s'unissent pour assurer un service public du numérique, partout sur le territoire. Les intercommunalités ont depuis rejoint ce syndicat pour participer au grand chantier de déploiement de la fibre à la maison.

ADN porte la politique publique d'aménagement du territoire numérique bi-départemental avec l'objectif de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et des Drômois aux services numériques et éviter ainsi toute fracture entre villes et campagnes.

Les opérateurs privés vont déployer la fibre sur 66 communes, les plus peuplées et donc les plus rentables Pour les 640 communes restantes, une intervention publique est nécessaire : c'est la mission de ADN. Ce grand projet d'aménagement, aussi important que l'installation de l'électricité ou le téléphone, durera 8 ans.

Les zones rurales à faible densité ou très montagneuses sont plus difficiles à raccorder que les zones plus denses. Malgré tout, la participation de chaque financeur se calcule sur la base d'un montant unique par foyer à raccorder de 1 500 €, une solidarité sans laquelle la couverture de certains territoires serait impossible.

Les étapes clés du déploiement :

Les études

- Vérification des adresses de chaque logement.
- Repérage des réseaux aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques).
- Tracé définitif du futur réseau fibre.

Les travaux

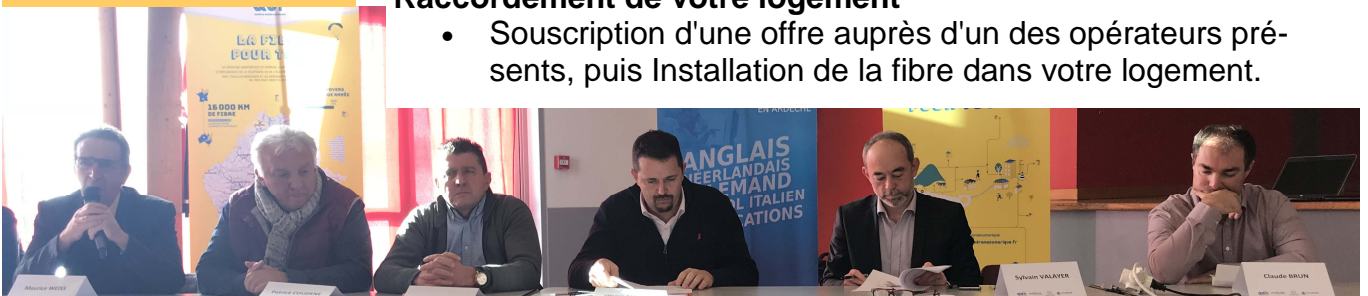
- Installation des locaux techniques et des armoires de rue.
- Déploiement de la fibre : en aérien (sur des poteaux existants) ou en souterrain (dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées).

Arrivée des opérateurs

- Commercialisation du réseau auprès des opérateurs.
- Activation de leurs offres.

Raccordement de votre logement

- Souscription d'une offre auprès d'un des opérateurs présents, puis Installation de la fibre dans votre logement.



De gauche à droite: Maurice Weiss conseiller départemental et vice-président ADN, Patrick Coudène président Ccnes, Fabrice Brun député, Olivier Amrane conseiller régional et vice-président ADN, Sylvain Valayer directeur ADN, Claude Brun conseiller communautaire en charge du dossier.

Le rôle des acteurs du déploiement



La fibre devient incontournable : formation à distance, télétravail, visio conférence, télémaintenance, amélioration des téléprocédures, accès à la

TV et à la vidéo à la demande, sauvegarde en ligne, surveillance et gestion de locaux, télé médecine, ...

Ce fil de verre transparent, plus fin qu'un cheveu, est capable de transporter une très grande quantité de données à la vitesse de la lumière. Plus performante, la fibre va remplacer l'ADSL, qui s'appuie sur le réseau téléphonique cuivre, en très mauvais état, appelé à disparaître.

Le député Fabrice Brun en visite sur la montagne

Le Député de l'Ardèche, Fabrice Brun, était en visite sur la Montagne d'Ardèche lors d'une journée consacrée au forum des entreprises locales pour le développement et la réalisation des travaux de la fibre optique sur notre secteur, forum organisé au Béage par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) et la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

A cette occasion et en amont de cette réunion, Fabrice Brun a souhaité rencontrer Françoise LAURENT et Sébastien PRADIER pour évoquer ensemble quelques sujets. Ils ont évoqué les dossiers de la commune de Cros-de-Géorand, et en particulier les futurs projets que la municipalité souhaite porter.

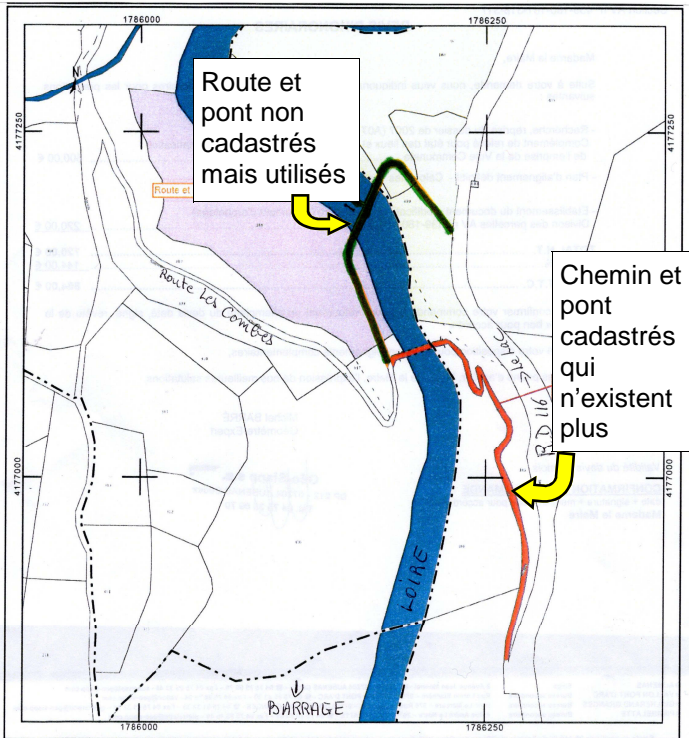
Ils ont aussi abordé la problématique du manque d'eau, et les élus de Cros-de-Géorand ont apporté des exemples concrets de problèmes rencontrés par les communes rurales afin que le Député puisse illustrer ses propositions sur ce sujet à l'Assemblée Nationale (manque d'eau dans un hameau, achat d'une citerne alimentaire, manque d'eau pour les privés, conventions possibles avec le SDIS, manque d'eau chez les agriculteurs, dépenses privés pour l'amélioration des sources,

conséquences du manque d'eau sur le tourisme, sur l'agriculture, ...). Le député s'est montré très à l'écoute et a assuré les élus de son soutien.

Le sujet de l'agriculture a aussi largement été abordé par Françoise Laurent et Fabrice Brun. Un sujet que le député connaît bien, puisque de formation agricole, il reste très attentif.

Un échange cordial et constructif pour tous. Une prochaine visite au printemps 2018 a été évoquée, pour faire le point sur les avancées de certains dossiers.





Futurs travaux au barrage de La Palisse

2018 va voir le commencement de travaux sur le barrage de La Palisse.

La mise à jour des études de calcul des débits, lors de crues extrêmes, a montré qu'il est nécessaire d'augmenter le débit évacué par le barrage. Des travaux sont donc programmés en 2018 et 2019 :

- *Travaux préparatoires en 2018 (mai à octobre) qui consistent principalement à reconstruire le passage à gué (pont des Combes) situé en aval du barrage, en accord avec la commune.*

- *Travaux plus importants au barrage en 2019 (février à octobre) qui consistent principalement à réhausser les parties non déversantes du barrage de 1,90 m et à modifier la géométrie du tapis de réception à l'aval du barrage.*

Ces travaux ne modifieront en rien la cote de la retenue. Ces travaux font l'objet de plusieurs dossiers administratifs ; l'instruction par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et la DDT de l'Ardèche va démarrer dans les prochaines semaines.

Nous remercions EDF pour la transmission de ces infos.

Donc, EDF va faire des travaux sur le pont des Combes. A ce jour, la route des Combes n'est pas classée, c'est-à-dire que la route goudronnée au départ de la RD 116, passe et sur du terrain communal et chez les Consorts Ceysson et chez EDF.

Un document d'arpentage a été établi pour situer cette route et une procédure va être engagée pour déclasser l'ancien chemin piéton dit « des Combes à La Palisse » avec cession à EDF. Une enquête publique est nécessaire et aura lieu au cours du 1er trimestre 2018 ; la publicité se fera par affichage et dans les journaux locaux.



Une ligne symbolique rendue visible... fil rouge d'une découverte à pied, à VTT, à cheval ou en voiture. La ligne du partage des eaux est une ligne de crête dont la présence invisible façonne le paysage.

Adhésion au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le décret d'application n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 de la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été publié au journal officiel.

Ce décret précise certains points relatifs aux parcs régionaux et notamment les modalités d'intégration des communes au territoire du Parc. Ainsi, les communes qui n'avaient pas approuvé la charte du PNR des Monts d'Ardèche, lors de la révision en 2013, vont pouvoir le faire, si elles le souhaitent, dans les 6 mois suivant la parution du décret ; un nouveau périmètre sera alors arrêté par le Préfet.

En 2012, pour des actions estimées trop contraignantes au niveau environnemental, le conseil municipal n'avait pas approuvé la révision de la charte.

Quelques actions du PNR

- En 2011, le Parc a porté un Plan Pastoral Territorial en mobilisant des financements de la Région, de l'Europe et du Conseil Départemental. Des agriculteurs de la commune en ont bénéficié.
- Avec les communes, le Parc programme des séances de « cinéma au village ». Des projections ont eu lieu à la salle polyvalente.
- Le Parc anime le site NATURA 2000 du secteur des Sucs et le site ENS (espace naturel sensible) Mézenc-Gerbier du Conseil départemental.

Madame le Maire et Marie-Claude Philippot font partie du comité de pilotage ; Marie-Claude Philippot est aussi présidente de l'association des Amis de la Loire, qui a pour but la défense des propriétaires sur ce secteur des Sucs et du Gerbier. Suite à la DUP (déclaration d'utilité publique) et à la création d'une zone de préemption autour du Gerbier et du Plateau des 5 suc, les propriétaires et les acteurs locaux avaient manifesté fortement leur inquiétude. Aujourd'hui, toutes les actions de gestion de ces zones NATURA 2000 et ENS se font en concertation et avec l'accord des propriétaires.

- Un nouveau programme LEADER, est porté conjointement par le Parc, le Pays de l'Ardèche Méridionale et le Centre Ardèche. Il va mobiliser 5 314 200 € de FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural).
- De nombreux services et produits bénéficient de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » : hôtels, restaurants, chambres d'hôtes, gîtes et cinq productions emblématiques qui sont le miel, la myrtille, les produits transformés à base de châtaigne, les eaux minérales et le vin issu de cépage ancien Chatus.
- En 2017, le Parc a imaginé un parcours artistique sur la ligne de partage des eaux avec des œuvres à la Chartreuse de Bonnefoy, à l'Abbaye de Mazan et au col de Bourlatier.

La présidente du PNR, Mme Lorraine CHENOT, a sollicité le conseil municipal pour intégrer la commune de Cros de Géorand dans le territoire du Parc. La décision d'adhérer au PNR s'est faite à l'unanimité des membres du conseil par délibération du 13 octobre 2017.



L'Association de Développement de la Montagne Ardéchoise ...

a le vent en poupe !

Une démarche dynamique

L'association de Développement de la Montagne Ardéchoise, ADMA, anciennement ADHPA, a pris un souffle nouveau en appuyant la création de trois groupes d'initiative locaux. Ces trois groupes se situent sur trois secteurs : secteur des succs au Nord, de Coucouron au centre et de Saint-Etienne-de-Lugdarès au Sud.

Ces groupes rassemblent des habitants de tous horizons professionnels et s'intéressent à l'avenir de la montagne. Tous les sujets peuvent être abordés dans le respect, l'écoute et la bienveillance. Ces groupes fonctionnent de manière autonome depuis le lancement de la première réunion par l'animatrice de l'ADMA, Fanny Sirguy. Cette autonomie est accompagnée d'échanges réguliers avec Thierry Poulet, chargé de mission pour la politique d'accueil et le maintien de l'activité au sein de notre communauté de communes Montagne d'Ardèche. Ces groupes locaux apparaissent comme un support local de la politique d'accueil.

Un fonctionnement participatif

Dans le cadre de cette association, le groupe local secteur des succs (dont dépend Cros-de-Géorand) s'est réuni toutes les trois semaines depuis le mois de septembre 2017, chaque fois dans une commune différente. Les participants sont mobilisés. Ils prennent en main les outils (affichage) pour communiquer avec tous et informer sur les rendez-vous ADMA à venir. Par ailleurs ils sont prêts à accueillir les nouveaux arrivants. Ils sont là en tant qu'habitants. Le souhait a été émis de participer aux discussions de la communauté de communes concernant le développement local, d'échanger entre élus et non élus sur ce sujet, et d'être reconnu et soutenu à travers les actions du/des groupe(s). Chaque groupe a deux référents volontaires qui peuvent faire le lien avec la communauté de communes, être contactés par les participants, et représenter les groupes lors des rencontres avec les référents des autres secteurs. Pour les succs, les deux référents sont Laurent Chanut, agriculteur, élu et membre du conseil d'administration de l'ADMA et Camille Prévost, agricultrice, qui anime et rédige les comptes rendus des réunions.

Trois axes pour agir

- Le repérage des cédants, porteurs de projets, et des besoins en activités, services etc.
- L'accueil de nouveaux arrivants
- L'émergence de projets pour le développement de la montagne

Les groupes ont réalisé des cartes situant les commerces, services et associations, sur le secteur des succs. Ils ont aussi établi des listes d'employeurs potentiels, de porteurs de projets et d'éventuelles prochaines cessations d'activité.

Concernant l'accueil, l'objectif est d'établir une liste de deux contacts par communes, un élu et un non élu, qui pourront répondre aux interrogations des nouveaux arrivants et porteurs de projets, leur faire visiter des logements et les accueillir à leur arrivée. *(suite page 15)*



Téléthon, une forte mobilisation

Durant les journées des 8/9 décembre, l'implication de tous a permis de récolter 7 238,40 €uros. Une animation « 12 heures non stop de pétanque » prévue le 3 février prochain à La Palisse avec un repas « pot au feu » à 12€ permettra d'augmenter ces dons déjà importants. Merci à vous !

Cinq projets en cours

L'exploration de 5 idées de projets est en cours sur le secteur des succs : une possible valorisation du lait de la montagne de manière collective ; une collecte d'expériences de bus médicaux à transmettre à la communauté de communes et la participation à une rencontre avec des étudiants en médecine, pour soutenir les démarches de recherche de médecins ; la mise en place d'un atelier de partage des savoirs, outils et compétences ; l'amélioration de l'accueil touristique, en lien avec les différents acteurs du tourisme ; la création d'un espace de travail partagé pour des professionnels (bureaux, garages, ateliers). Chacune de ces idées a été échelonnée par étapes de réalisation. Les personnes volontaires se sont inscrites pour participer au développement de la première étape de chaque projet. Il est toujours indispensable d'établir un lien avec l'existant pour ne pas créer de doublons.

Les réunions ont eu lieu à Sainte-Eulalie, le Béage, Les Sagnes et Borée.

Camille Prévost.



pour info

La prochaine réunion est prévue
lundi 22 janvier 2018 à Rieutord.

Vous pouvez rejoindre les participants - Contact : Camille Prévost 06 80 10 86 15

La fête avant les fêtes, le repas du CCAS

Le samedi 25 novembre 2017, la commune de Cros de Gérand, grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a offert un repas de fin d'année aux aînés. Les participants étaient bien heureux de se retrouver à la ferme auberge de la Besse à Rieutord le temps d'un repas. Avant le dessert, les plus audacieux se sont levés pour entonner quelques chansons touchantes ou coquines invitant les larmes et les sourires, avec des refrains repris en cœur.



Histoire

L'abbé Cyprien Gineys a réalisé un important travail d'historien.

Vous trouverez, ci-joint, La quatrième et dernière partie des éléments qu'il nous a aimablement transmis.



Abbaye de la Chaise Dieu

Pour en savoir plus...

Cyprien Gineys,
Dictionnaire des familles,

Paul CAMUS,
Saint-Martial-en-Boutières,

Le Marquis de Vogüé,
Une famille Vivaroise,

Charles BESSON et
Anne Marie MICHAUX,
Guillaume du Pont,

Vent d'Usclades,
le Puy

Gérard BLACHER,
Thueyts en Helvie,

La vie à Cros-de-Géorand à la fin du 17^{ème} siècle

Le prieuré

Le prieuré de Cros-de-Géorand dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Son prieur était seigneur du village de Cros-de-Géorand et des terres qui en dépendaient, ainsi que de la Cham du Cros. Il était aussi seigneur des Sagnes, mandement moins important que celui du Goudoulet.

Après 1660 le poste sera tenu par Michel Sauzet, natif de Thueyts, jusqu'à sa mort survenue en 1679.

En 1667 il s'était syndiqué avec les prieurs vivarois pour refuser l'augmentation de traitement des curés, qui avaient obtenu des autorités du Languedoc qu'il passe de 200 à 300 livres. Ils s'étaient tournés vers le roi qui leur avait donné raison, voulant apparaître comme seul législateur face aux administrateurs du Languedoc. Mais peu après, le Roi voulant que la décision vienne de lui, fixera à 300 livres la congrue annuelle des curés ayant un vicaire. Finalement en 1686 la congrue (salaire annuel) des curés des plus petites paroisses sera fixée à 300 livres.

Peut-être Sauzet fut-il remplacé par Henri de Senecterre, cité en 1690 et 1693. En 1694 on trouve Théophile Roussel. Né en Saintonge (Charente-Maritime, il habitait à Aubenas à la fin de sa vie. Il est mort en 1713. Il avait prévu dans son testament 50 livres pour les pauvres du Cros.

Les notaires et le praticien

La population étant procédurière et chacun ayant à cœur de rédiger son testament à la fin de sa vie, les notaires étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Ils étaient cinq sur la paroisse : Claude Breysse au Cros ; Claude Mailhet à la Chaurmette ; Louis Haond à Clavel ; Jean-Louis Rochette au Poyet et autre Claude Breysse à Ranusset. À l'époque, la population dans son ensemble ne savait ni lire ni écrire, alors les notaires non seulement établissaient les actes officiels mais les lisaient et les expliquaient à la population illettrée chaque fois que c'était nécessaire. Quand on avait besoin de lire ou d'écrire une lettre : on avait aussi recours à eux.

Un praticien était une personne habituée à la procédure et à la pratique judiciaire et qui, en conséquence, était recherchée pour effectuer un constat, instruire un procès, etc. Ses fonctions étaient proches de celles des avocats et des procureurs. C'était la fonction exercée par Jacques Breysse du Cros.



J. Vermeer « La laitière » vers 1660

Les commerçants et artisans

On commerçait très peu avec l'extérieur. On vivait des produits de la terre que l'on cultivait et des animaux que l'on élevait. Les commerçants que l'on appelait marchands étaient peu nombreux. Les trois commerçants de la paroisse étaient des aubergistes : deux à Cros-de-Géorand, Jean Roche et François Chareyre, et un à La Palisse, Antoine Reynaud.

Comme presque tout était fabriqué sur place : meubles, vêtements, chaussures, chapeaux, objets en fer, matériaux de construction... et le plus possible avec la matière première trouvée ou préparée sur place, les artisans étaient plutôt nombreux.

Maréchaux-ferrants et forgerons :

Louis Gérenton de Juny ; Blaise Liabeuf de la Valette ; Louis Lavastre de Rochessac ; Jean Chaussinand de Boisfanjous ; Pierre Rougnon et Thomas Teyssier de Soyons.

Charpentiers : Louis Teyssier du Poyet ; Pierre Teyssier du Mont ; Pierre Veyradier du Fanget ; Matthieu Lavastre de la Valette ; Charles Vallier et Pierre Cellier de Rochessac.



Lauseurs : Jacques, Alexandre et Jean Roche, tous les trois des Téoules et certainement de la même famille. On ne mentionne dans les métiers, aucun « piqueur » de genêt. L'ensemble des fermiers ayant une toiture en toit de genêt devait être capable de la poser et de l'entretenir. À défaut on pouvait faire appel à un voisin, un parent ou un ami.

Maçons : Claude Breyse de la Rochette et Jean Chambon de la Tauleigne.

Menuisier : Pierre Gleyse de Pessade.



J. Vermeer « La dentellière » vers 1669

Cardeurs : Jacques Moulin des Téoules et Louis Molle du Mouneyron.

Tisserand : Louis Gigot de Pessade.

Chapelier : Vidal Brun de Clavel.

Tailleurs d'habits : Pierre Varraud de la Goudouleine ; Etienne Teyssier du Poyet ; Jean Testud des Brunelles ; Pierre Surel et Pierre Malartre de La Palisse ; Jacques Breyse, Jean et François Haond de Clavel.

Concours photo 2018 : *L'eau dans tous ses états*

En 2014, la Bouquinerie Crouseilloune (association pour la gestion et l'animation de la bibliothèque municipale de Cros-de-Géorand) lançait un appel aux photographes pour monter une expo-photo sur le thème : « *la place du village, lieu de vie, lieu de rencontre* ». En 2015, des photographes avaient participé avec de magnifiques clichés sur le thème de « *l'hiver à Cros de Géorand* ». En 2016, l'association renouvelait l'expérience et présentait une nouvelle exposition sur le thème du « *Printemps à Cros de Géorand* ». L'aventure se poursuit. En cette fin d'année 2017, vous pouvez découvrir 70 clichés réalisés par 17 photographes sur le thème : « *les fleurs du plateau ardéchois* ».

Enthousiasmée par le succès de ces expositions annuelles, la Bouquinerie Crouseilloune propose aux amateurs de saisir sur la pellicule :

- « *l'eau dans tous ses états sur le plateau ardéchois* » pour une exposition en 2018.
- « *l'automne à Cros de Géorand* » pour une exposition en 2019

Testez vos talents de photographes. La démarche est très simple et formalisée sous la forme d'un règlement à retrouver sur www.crosdegeorand.fr Envoyez vos photos par e-mail à : photoducros@orange.fr

- avec vos nom, prénom, adresse et téléphone.
- au format JPG.
- de proportion 4x3 ou 3x2.
- de taille 2000 pixels minimum.

Date limite d'envoi des photos : 30 août 2018

Alors à vos appareils, pour traquer l'étincelle de givre, le roulis du torrent, la brume du petit matin, la fontaine dorée, la blancheur de l'hiver, ...



2^{ème} prix du concours 2017 - « églantine » de Sylvie Philippot



1^{er} prix du concours 2017 - « Chardons » de Daphné Gisselmann



3^{ème} prix du concours 2017 - « cirse lancéolé » de Bernard Bouchereau

70 clichés à découvrir à la bibliothèque jusqu'au 31 janvier 2018.

Le Comité des Jeunes, une association qui fête ses 50 ans en 2018

Un Comité qui prend de l'âge, quand ses adhérents restent jeunes, quelle est la formule magique ???

Un petit mot historique

Les premiers statuts ont été déposés par M. Roux Gabriel en 1968 et l'association est enregistrée au journal officiel de la république française du 22 mai 1968. Voici les termes de cet article :

*« 22 mai 1968. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière.
Comité des jeunes du Cros de Géorand.
But : manifestations publiques et festivités.
Siège social chez M. Roux (Gabriel), Cros de Géorand. »*

Depuis le temps de la création, de nombreux membres se sont succédés faisant la fierté de notre comité.

Dans nos actuelles manifestations, nous remarquons toujours la présence de nos anciens membres et des habitants de la commune qui n'ont jamais perdu les principes de l'apéro, de la fête et des moments conviviaux.

Mathématiquement, le 22 mai 2018 le comité aura 50 ans, Ouahou ... Encore quelque chose à fêter ...



cette photo de notre séminaire 2017 !!!

Le Comité des jeunes

Le comité compte
14 membres actifs

Et voici le bureau :

Président
Arnaud LAURENT

Vice-Président
Loïc PLANTIN

Secrétaire
Clément BREYSSE

Trésorier
Guillaume LAURENT

Vice-Trésorier
Etienne ESPIARD

Le secret de cette longévité ne serait-il pas la bonne entente intergénérationnelle ?

Nous avons gagné l'intervillage 2017 à Coucouron avec le soutien des crouseillous venus nombreux nous encourager.

Après cette victoire, nous organisons à notre tour

L'intervillage 2018

le 30 Juin 2018
à Cros de Géorand

Et sportivement, nous essaierons de gagner une nouvelle fois ...

Dans la vie tout n'est pas cirrhose comme sur

Calendrier, les prochains rendez-vous



Fleurs du plateau

Jusqu'au 31 janvier
à la bibliothèque
Expo-photo proposée
par La Bouquinerie Crouseilloune



Jean de la Fontaine

1er février au 4 mars
à la bibliothèque
Exposition BDP proposée
par La Bouquinerie Crouseilloune



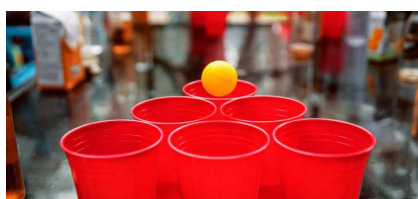
12h de Pétanque

Samedi 3 février
au garage communal
à La Palisse
organisé par AFM Téléthon



Repas Pot au feu

Samedi 3 février
au garage communal
à La Palisse
organisé par AFM Téléthon



Bière-Pong

Samedi 17 février à 21h30
organisé par
Le Comité des Jeunes

Bal

Samedi 17 février
avec sono **Sound Machine**
organisé par
Le Comité des Jeunes



Repas choucroute

Dimanche 1er avril
organisé par
Le Comité des Jeunes



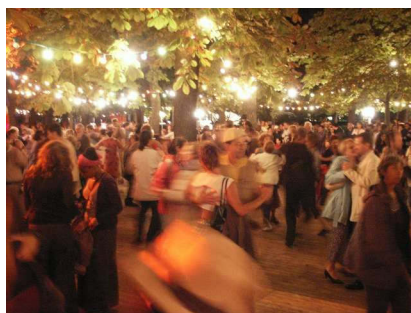
Les légumes dans tous leurs états

10 mars au 15 avril
Exposition BDP proposée
par La Bouquinerie Crouseilloune



Casse-croûte

Samedi 10 mars
offert aux pêcheurs
au garage communal
à La Palisse
organisé par
La Truite Capricieuse



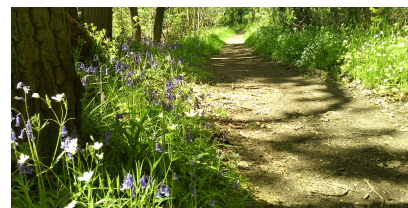
Bal

Samedi 31 mars
avec DJ.
organisé par
Le Comité des Jeunes



Femmes, les conquêtes inachevées

20 avril au 10 juin
à la bibliothèque
Expo BDP proposée par
La Bouquinerie Crouseilloune



Débroussaillage des chemins

2 jours en mai/juin
organisé par la
St Hubert des Hautes Terres



Cros de Géorand vu par la presse

18 juin au 10 novembre
à la bibliothèque
Exposition proposée par
La Bouquinerie Crouseilloune



Intervillage

Samedi 30 juin
organisé par
Le Comité des Jeunes